



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N° 07 du lundi 9 mai 2022

Statut du compte rendu : Projet pour avis Validé pour diffusion Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
Bureau Directeur				
Yvan BUONOMO, Président	X			
Françoise LE TAN, Vice-Présidente		X		
Nicolas TERME, Vice-Président	X			
Philippe GOUNEAUD, Vice-Président	Visio			
Rosette TRUJILLO, Trésorière	X			
Valérie NOGUET, Trésorière adjointe	X			
Corinne PONS, Secrétaire Générale	X			
Virginie RACLOT, Secrétaire Ajointe	Visio			
Membres du Comité Directeur				
Michel BLANES			X	
Mandy DA CONCEICIAO	Visio			
Eric DELEENS			X	Valérie NOGUET
Paul DO	X			
Fanny EDOUARD	Visio			
Pascal FABRE	X			Laurent AMET
Frédéric FIELDS			X	
Christophe GARNIER	Visio			
Nancy LOPES	Visio			
Philippe PRATS	X			
Paul ROUSSE, Médecin	X			
Places réservées de droit				
Denis Arrazat (Ligue Occitanie)			X	
Vincent Marchand, (CD60)		X		
Stéphane Smolen (CD 59)		X		
Laurent Amet (représentant des Pdts de club)			X	
Vacant (représentant des arbitres)				
Vacant (Suppléant)				
Vacant (représentante des joueuses)				
Vacant (suppléante)				
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
	15	4	4	2 pouvoirs

15 membres sont présents ou représentés / 25 en exercice.

1 invitée :

Virginie Jenté -Secrétaire administrative

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h00

Ordre du jour de cette réunion :

- 1/ Approbation du compte rendu comité directeur n°06 du 05 03 2022
 - 2/ Validation des modifications règlements fédéraux
 - 3/Mise à jour du protocole sanitaire pour la lutte de la propagation de la COVID19
(championnat extérieur)
Ce sujet a été ajourné lors du Comité directeur n°06 par manque de temps de traitement
 - 4/ Dates des 3 plateaux du Championnat de France en salle 2023
 - 5/ Point sur l'organisation de la Coupe d'Europe 2022 en extérieur
-

1/ Approbation du compte rendu comité directeur n°06 du 05 03 2022

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le compte rendu n°06 de la réunion du 05 03 2022.

2/ Validation des modifications règlements fédéraux

Le Président de la commission Règlement, Philippe Prats informe qu'un travail conséquent a été effectué sur les règlements fédéraux. (Correction syntaxe et ajout des modifications actées lors des précédents comités directeurs)

Il ajoute qu'un travail a été mené sur les mutations, transferts (suite à la demande du club de Vendémian). La commission doit se réunir très prochainement et préparer l'ensemble de ces modifications qui seront soumises pour validation lors du prochain Comité Directeur.

Les membres du comité directeur ont décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion n°08

3/Mise à jour du protocole sanitaire pour la lutte de la propagation de la COVID19 (championnat extérieur)
Ce sujet a été ajourné lors du Comité directeur n°06 par manque de temps de traitement

Il a été décidé :

- 1 cas covid dans une équipe : Le joueur doit être remplacé la rencontre est maintenue.
- 2 cas covid dans la même équipe : le club informe la FFJBT et la rencontre est reportée.

4/ Dates des 3 plateaux du Championnat de France en salle 2023

Le choix des dates des plateaux doit prendre en compte celle du Championnat du Monde en salle prévue les 3,4 et 5 février 2023 qui se déroulera en Italie. (Près de Mantova)

1 er plateau :

Hérault

28 et 29 janvier 2023

2ème plateau :

Hauts de France

11 et 12 février 2023

3ème plateau :

Provence Alpes Côte-d'Azur

04 et 05 mars 2023 avec l'intégration des finales du Championnat de France « jeunes »

Plusieurs membres du Comité rappellent qu'il serait judicieux que la saison hivernale soit clôturée avant début mars afin que la saison estivale puisse débuter au plus tôt.

Les joueurs (ses) pourraient alors bénéficier d'une période de repos.

Une réflexion est menée par le CD34 représenté par Christophe Garnier, Président pour organiser de nouvelles poules en salle le but étant de bénéficier des gymnases sur l'ensemble des amplitudes horaires octroyées aux clubs. (*Pour information les Italiens ont organisé un Championnat de Salle de Printemps*)

Suite à ces échanges il a été acté que les comités départementaux doivent impérativement faire respecter la date butoir pour l'inscription des équipes afin de fluidifier l'organisation des manifestations.

5/ Point sur l'organisation de la Coupe d'Europe 2022 en extérieur

Le Président rappelle que la candidature à l'organisation de cette manifestation a été retenue par la FIBaT lors d'une réunion à laquelle était convié Nicolas TERME (en remplacement de Philippe GOUNEAUD). Cette procédure est inhabituelle, par conséquent la FFJBT n'a pas émis d'appel à candidature à l'ensemble des clubs Français.

Le club organisateur a eu une réunion à son siège avec la FIBaT (Fédération Internationale de Jeu de Balle au Tambourin) concernant les modalités d'organisation de cette manifestation mais n'a pas reçu de cahier des charges seulement un courrier de la FFJBT avec les directives de la FIBaT le 15 avril 2022.

Au vu de ce courrier, le club de Cournonterral a sollicité la FFJBT ainsi que la FIBaT pour une autre réunion ci-joint le compte rendu.

Nicolas TERME, membre du club de organisateur (Cournonterral) informe que les clubs de Cournonterral et Cournonsec ont effectué des recherches et ont proposé 3 gammes d'hébergement aux Italiens et qu'à ce jour ils n'ont reçu qu'une seule réponse.

En ce qui concerne la restauration ils sont dans l'attente du nombre de repas à prévoir.

Le programme des finales s'effectuant par tirage au sort cela ne facilite pas les réservations car les joueurs(ses) n'ont pas connaissance de leurs horaires.

Un budget prévisionnel a été établi s'élevant à 7 560€ pour respecter le cahier des charges (pris en compte cette année de l'augmentation des équipes participantes ainsi que des jours de réception).

L'ensemble des membres du comité directeur est conscient que cette charge financière peut être difficilement absorbée par les clubs hôtes de la manifestation, et qu'elle risquerait de les fragiliser et même de les mettre en péril.

Le mode de fonctionnement de la Coupe d'Europe en extérieur (OPEN) diffère de celui appliqué à la Coupe d'Europe en salle (INDOOR) ce qui semble incohérent (en salle chaque participant prend en charge sa restauration et son hébergement).

Le Comité Directeur s'interroge sur l'aspect financier de l'organisation des futures compétitions internationales.

Les membres du Comité Directeur craignent que ces conditions financières ne dissuadent les clubs de se porter candidats pour accueillir les manifestations.

Paul Do, membre de la FIBaT, informe le comité directeur de la fragilité financière de la FIBaT, par conséquent de son incapacité à accroître l'aide financière qui s'élève actuellement à 500€.

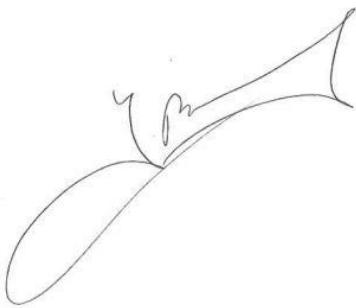
Il attire l'attention sur la prochaine manifestation internationale qui aura lieu les 27 et 28 août (le Championnat du Monde) qui se déroulera sur Poussan -Mèze et Balaruc les Bains en informant que le cahier des charges est identique à la Coupe d'Europe extérieur (OPEN).

Il est acté de rédiger un courrier adressé au Président de la FIBaT, Bernard BARRAL (copie aux clubs organisateurs) pour soumettre ces inquiétudes et proposer une modification des cahiers des charges de l'organisation des compétitions Internationales.

(Cette action sera soutenue par une intervention en comité directeur de la FIBaT par le représentant de la FFJBT, Philippe Gouneaud)

Secrétaire Générale
Corinne PONS

Le Président
Yvan BUONOMO



Document transmis à :

- *Tous les membres du Comité Directeur.*
- *Tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*

FÉDÉRATION INTERNATIONALE de BALLE au TAMBOURIN

06-05-2022

COMPTE RENDU DE REUNION DU 05-05-2022

Cette réunion se tient à l'initiative du Président du Tambourin Club COURNONTERRAL. Elle se déroule dans les locaux du TTC. Le Président de la FIBaT est convié à cette réunion. Excusé, il demande à Paul de le représenter à cette réunion.

L'ordre du jour annoncé est le Cahier des Charges de la Coupe d'Europe des Clubs OPEN 2022 dont le TTC est l'organisateur.

Présents :

JP SIMONGIOVANNI, président du TTC, le trésorier du TTC, Nicolas TERME, Quentin GUILHERM, membres du TTC ;

Yvan BUONOMO, président de la FFJBT ;

Paul DO, représentant Bernard BARRAL, président de la FIBaT.

La réunion est ouverte à 19h30.

Le président du TTC prend la parole pour dénoncer le Cahier des Charges de la compétition ;

Nous avons su dit-il après le dépôt de notre candidature à l'organisation de la compétition qu'il nous incombaît la lourde charge financière de la restauration des joueuses, joueurs, directeurs techniques et des arbitres depuis le jeudi soir jusqu'au dimanche soir soit 7 repas pour 12 équipes, avec 9 personnes par équipe. C'est ça dire 750 repas environ pour une charge financière de 7 560.00 €. On compte un prix de repas espéré à 10.00 € environ

Avec le MASTER, compétition qui attire un public relativement important, nous sortons un bénéfice de 1 000.00 €, ce n'est pas sûr que la Coupe d'Europe attire autant de public donc autant de recette.

Ce qui veut dire que si le TTC doit assumer la charge financière de la restauration des 12 équipes, nous perdons toute notre trésorerie et le club met la clé sous la porte.

Le président du TTC tient à exprimer toute la motivation qui anime l'organisation de la compétition, l'engagement de nombreux bénévoles, et la volonté de tous à organiser cette manifestation. Mais ils en redoutent une échéance douloureuse pour le Club.

Le représentant du président de la FIBaT déclare qu'il a bien compris le message et qu'il en traduira tout le contenu au Président de la FIBaT.

Il ajoute cependant que lors de l'appel à candidature, même si cet appel à candidature n'était pas très expansif, la charge financière de la restauration était parfaitement citée.

Il propose que l'on revienne d'abord sur l'offre d'hébergement, puis sur la question de la restauration.

Page 2

Pour ce qui est de l'hébergement, le président du TTC confirme que le club a retenu 10 villas soit 80 couchages, villas situées à proximité de Cournonterral sur un forfait inférieur à 100.00 € la villa.

A ce jour l'offre est toujours d'actualité mais le TTC n'a aucun retour des clubs italiens.

Par contre, il est connu que des clubs italiens ont retenu des hôtels à Montpellier, mal situés par rapport à Cournonterral, sans en avertir le club de Cournonterral. Et dans des conditions sûrement moins avantageuses que celles offertes par le TTC.

Le président du TTC souligne les difficultés auxquelles ils ont dû faire face pour obtenir un forfait avantageux et qu'il est aujourd'hui inconcevable que les clubs italiens ne respectent pas ce travail et son résultat.

L'offre sera maintenue jusqu'à fin mai et dès le 1^{er} juin, le président du TTC dénoncera l'accord convenu avec le propriétaire des villas.

Nous abordons alors le problème de la charge financière de la restauration.

Le président du TTC rappelle que le club ne peut pas assumer tout seul la charge financière.

Il confirme que :

- la trésorerie du club n'évolue pas à ces niveaux,
- l'annonce faite pour l'organisation de la compétition est arrivé trop tard et avec un manque de précision évident ;
- et enfin, que l'argument qui consiste à dire que le club de Cournonterral n'a pas payé sa restauration à la dernière Coupe d'Europe à SEGNO (Italie) n'est pas recevable puisque le TTC était la seule équipe étrangère sur une compétition qui a duré 2 jours.

Le président de la FFJBT relève un point important : aucun club français ne peut assumer une telle charge financière. Ce qui veut dire qu'aucun club français ne se portera désormais candidat à une compétition internationale. Et il doute qu'un club d'un autre pays autre que l'Italie puisse assumer. Ce qui mettrait en question l'organisation de ces compétitions.

Le représentant du président de la FIBaT propose que nous émettions des propositions qui seront exposées au président et/ou le Comité Directeur de la FIBaT.

Proposition 1 :

Revoir le Cahier des Charges pour en modifier le texte sur la charge financière de la restauration : chaque équipe doit payer sa restauration. Cela doit être valable pour les compétitions internationales en OPEN et en INDOOR.

Et si une fédération, la FIPT par exemple, souhaite prendre en charge financière la restauration, rien ne l'en empêchera.

C'est la solution la plus réaliste et encore possible à instaurer pour la prochaine Coupe d'Europe OPEN.

Page 3

Proposition 2 :

A partir des propositions à venir, le TTC recours à une aide financière de la FIBaT, de la FFJBT, à savoir au minimum 1 000.00 € pour chaque institution.

On en revient à la proposition 2 : ne pas prendre en charge financière la restauration des équipes françaises. Ce qui a pour effet de réduire de moitié le budget soit encore près de 4 000.00 €.

Avec l'aide financière de la FIBaT et de la FFJBT, cette proposition serait acceptable.

Proposition 3 :

Elle reprend le contenu de la proposition 2 et ajoute : pas de prise en charge financière des repas du jeudi soir et dimanche soir.

Si on réduit du nombre de repas du jeudi soir et dimanche soir, nous arrivons à une charge financière de 3 240.00 € environ.

Cette proposition devient réaliste et nécessite les contributions de la FFJBT et de la FIBaT.

Le président du TTC déclare exposer les problèmes financiers du club dans un esprit de sincérité face à une dure réalité et de respect envers les institutions que sont la FFJBT et la FIBaT

Au terme de ces propositions, le président de la FFJBT a pris la parole pour dire qu'il n'était pas favorable à la participation financière de la FFJBT à toute compétition internationale ; mais qu'il en référerait à son Comité Directeur ;

Le représentant du président de la FIBaT dit qu'il n'a pas pouvoir à émettre un avis et a précisé que les finances de la FIBaT n'étaient pas extensibles, loin de là. Le président de la FIBaT, le Comité Directeur de la FIBaT prendront position.

A la demande du TTC, le représentant du président de la FIBaT s'engage à rédiger un compte rendu dès le lendemain et en porter connaissance au président de la FIBaT.

La réunion se termine à 20h30.

Paul DO

NB : à titre personnel, je dois préciser la correction qui s'est exprimée pendant le débat, pourtant parfois vif et le respect porté aux contradicteurs. J'en remercie le président de la FFJBT et les représentants du TTC.

Pièces jointes

tambourin cournonterralais

À Nicolas, BERNARD, Yvan, FFJBT, moi, TCCournonterralais

M. le Président de la FIBAT, M. le Président de la FFJBT,

Comme vous le savez, seuls les clubs Italiens sont professionnels ou du moins bénéficient d'une manne financière qui leur permet d'organiser et d'accueillir les grands évènements Tambouristiques.

Les clubs Français quant à eux font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont, c'est-à-dire leur maximum avec pas grand chose, celà étant, la volonté est présente ainsi que la motivation pour faire que notre sport aie la plus belle coupe d'Europe qu'on puisse lui offrir.

Je souhaite que vous compreniez que les efforts, en moyens humains, en moyens financiers, et en moyens matériels demandés au clubs organisateurs sont considérables par rapport à la rentrée d'argent potentielle.

Le club organisateur doit prévoir de faire manger tous les clubs participants, ce qui représente environ 3000€ uniquement en frais fixes et achats pour les seules équipes italiennes, les équipes françaises ne sont pas incluses dans ce prévisionnel. Les frais annexes étant supportés par le club organisateur.

Pour remonter dans la chronologie, la FIBAT informe la FFJBT le 8 mars que les frais de bouche seront supportés par le club organisateur.

La FFJBT n'a jamais informé le TCC de ce fait. Le TCC est sollicité par la FFJBT le 14 avril pour régler les frais d'engagement à la coupe d'Europe, et c'est en lisant cette missive que l'on voit apparaître que le club organisateur a en charge la restauration de toutes les équipes participantes.

Je vous signale aussi que nous n'avons toujours pas reçu le cahier des charges pour l'organisation de la coupe d'Europe. Nous sommes toujours dans l'attente d'une information complète de la part de la FFJBT.

Enfin, je vous informe que nous n'avons pas attendu que chacun fasse son boulot, ou que les différentes Fédérations nous aident financièrement pour organiser cette manifestation, j'ai envie de dire HEUREUSEMENT.

La coupe d'Europe c'est dans moins de 2 MOIS.

En clair, on est averti 2 mois avant la CE qu'on doit faire manger tout le monde à nos frais, on a toujours pas de feuille de route (cahier des charges), on ne peut pas compter sur les instances pour nous aider financièrement, on a une fin de non recevoir lorsqu'on demande une entrevue.

Messieurs, je réitère ma demande d'une entrevue, afin de trouver une solution acceptable pour les parties prenantes.

JP SIMONGIOVANNI
Président du TCC

BERNARD BARRAL

À tambourin, FFJBT, Yvan, moi, Segretario

Bonjour

Je suis désolé mais je ne suis pas disponible jeudi.

D'autre part, comme je vous l'ai déjà dit, la FIBAT à demander à la FFJBT d'organiser la coupe d'Europe 2022 (comme tous les 2 ans) avec comme cahier des charges de prendre en charge les repas de tous les participants (y compris français et comme c'est le cas tous les ans).

La FFJBT doit appliquer ou faire appliquer cette règle.